



Déclaration liminaire de la Fep-CFDT à la CCM du 22 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Une nouvelle année scolaire a débuté il y a trois semaines et de nombreux agents sont déjà confrontés à des difficultés dans la gestion de leurs dossiers administratifs.

La lenteur dans la transmission des documents permettant aux organismes de prévoyance de verser les compléments de salaire aux agents en CLM ou CLD pose un réel problème, ajoutant souvent du stress à la maladie.

Le traitement des dossiers d'ATCA et de retraite additionnelle est extrêmement long et pousse certains à y renoncer.

L'enlisement du dossier sur la rupture conventionnelle contraint des agents à démissionner sans aucune indemnité.

A cela s'ajoute la grande difficulté que nous avons désormais en tant qu'élus de la CCM à répondre aux collègues qui nous interrogent sur la date de leur changement d'échelon ou sur leur prochain RDV de carrière. Quand aurons-nous enfin les états des corps que nous attendons depuis deux ans maintenant et qui nous permettront de répondre aux sollicitations des agents et de vérifier si leur situation est correcte ou pas ?

Pour rappel, ce sont environ 80 RDV de carrière qui avaient été oubliés l'an dernier. Cette année, nous avons des doutes sur une douzaine de situations à ce jour, peut-être plus. Seul l'état des corps nous permettrait d'éviter de devoir solliciter l'administration au cas par cas.

Pour terminer, nous allons valider aujourd'hui le PV de la CCM de juillet 2021, plus d'un an après sa tenue. Et nous attendons toujours ceux de mai, de juin et de décembre 2021. De tels retards sont peu justifiables et ne permettent pas de valider ce qui a été dit ou décidé lors de ces réunions, d'autant que la grande majorité de celles et ceux qui y ont siégé ont aujourd'hui quitté leurs fonctions au sein du SRH. Pour favoriser le dialogue social et améliorer la qualité de la relation entre les agents et leur employeur, il nous semble urgent de mettre les moyens nécessaires pour améliorer le fonctionnement du service dû à chaque agent de ce ministère.